



Paris, le 15 septembre 2015

Jennifer LELIEVRE  
Secrétaire Générale Adjointe

à

Madame Fleur PELLERIN  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3 rue de Valois  
75001 PARIS

Objet : préavis de grève pour le mardi 22 septembre 2015.

Madame la Ministre,

A partir du mardi 22 septembre 2015, les personnels des musées d'Orsay-Orangerie se mobiliseront pour obtenir l'arrêt immédiat et l'annulation du projet imminent « d'ouverture du jour de fermeture » le lundi – ouverture voulue et imposée « dès cet automne » au musée d'Orsay.

Les musées d'Orsay-Orangerie et leurs agents accueillent à l'heure actuelle divers groupes de publics spécifiques, le jour de fermeture au public, par l'entrée réservée, accès public clos. En accueillir davantage en continu, portes publiques ouvertes, avec une cible de résultats chiffrés de fréquentation et d'incontournables modifications de l'organisation du travail, ne peut matériellement s'envisager sans dégrader fortement la conservation du patrimoine, la qualité de visite offerte aux publics et les conditions de travail des agents.

L'ouverture 7 jours sur 7 au musée d'Orsay :

- modifie l'organisation du travail des services et ajoute de nombreuses contraintes pour des équipes déjà en sous-effectif chronique.
- dégrade fortement les conditions de travail des personnels déjà confrontés à une fréquentation saturée (avec des incivilités et agressions en hausse), en complexifiant leurs missions par l'excès de co-activités peu compatibles entre elles le jour de fermeture.
- suscitera chaque lundi des conflits aux entrées publiques, ouvertes pour certains visiteurs, fermées pour les autres.
- rend très difficilement gérable l'accumulation et le télescopage des multiples activités programmées le lundi jour de fermeture, où interviennent de nombreuses personnes extérieures à l'établissement :
  - accueil de groupes tous les quarts d'heure
  - maintenance technique, contrôle et entretien du bâtiment et des collections ;
  - actions de prévention sûreté/sécurité/malveillance ;
  - nettoyage général et en hauteur des salles et des équipements collectifs ;

- mouvements des œuvres et travaux scientifiques ;
- prises de vues, relations presse et médias, etc. (liste non exhaustive).
- n'offre aucune garantie de qualité de visite dans de bonnes conditions pour les publics cible ; le parcours en zig-zag pour éviter les zones balisées en opérations techniques sera réduit à une visite au rabais, dans l'ambiance bruyante et parfois poussiéreuse de chantiers divers, de travaux et de circulation d'engins et de techniciens.
- n'est pas souhaitable compte tenu des nécessaires travaux lourds et urgents de remise en état sanitaire du bâtiment qui se délabre, auxquels s'ajoutent les chantiers lourds de rénovation des espaces muséographiques programmés par la direction jusqu'en 2019.
- entraîne un surcoût résultant de l'augmentation des frais de fonctionnement de l'établissement, en période de baisse continue des dépenses publiques et des subventions ; les besoins financiers en ressources propres seront accrus : hausse du droit d'entrée et/ou de réservation, hausse des locations de chefs-d'œuvre à l'étranger, quand beaucoup d'œuvres majeures de Manet, Monet, Renoir, Gauguin, Van Gogh, Douanier Rousseau... sont déjà absentes des collections une grande partie de l'année.

Ces conditions ne sont pas tenables et il serait sage d'y renoncer.

Les agents revendiquent :

- l'attribution des moyens et emplois statutaires pérennes ;
- la garantie du niveau de qualité de programmation ;
- la garantie de la qualité d'accueil et de sécurité que le service public des musées d'Orsay-Orangerie doit offrir à tous ses usagers en ouvrant une discussion sur la jauge.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève reconductible à compter du mardi 22 septembre 2015, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Jennifer Lelièvre  
Secrétaire générale adjointe

